

Commune d'ABBÉVILLE LA RIVIÈRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 Décembre 2018
Compte-rendu

L'an deux mil dix huit, le dix neuf décembre à 20H30 s'est réuni le conseil municipal en séance ordinaire, sous la Présidence de Marie-Claude HEURTEAUX, Maire.

PRESENTS : Mme HEURTEAUX Marie-Claude, M. IMBAULT Xavier, M. BEAUMONT François,
M. GRIFFON Jean-Philippe, M. BOISSIERE Sébastien, Mme PORTEJOIE Sophie, M. MEYER Éric

ABSENTS : Mme MARTINS Carmina

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean-Philippe GRIFFON

Les membres du Conseil Municipal accepte de rajouter 4 points à l'ordre du jour

1 -Le procès verbal du Conseil Municipal du 21 Novembre 2018 a été approuvé et signé.

2 – Levée de la réserve émise par le Commissaire Enquêteur

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la levée de la réserve émise par le Commissaire enquêteur concernant la Carte Communale.

3 – Approbation du rapport du Commissaire Enquêteur

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'approbation du rapport du Commissaire Enquêteur concernant la Carte Communale.

4 – Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps non complet

Madame la Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la Secrétaire de Mairie peut prétendre à un avancement de grade par rapport à son ancienneté,

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'avancement de grade de la Secrétaire de Mairie,

DECIDE la création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à raison de 17H30 par semaine et ce à compter du 1^{er} janvier 2019.

DIT que les crédits seront inscrits en ce sens au Budget Primitif 2019

5 – Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif à temps non complet

Madame la Maire explique aux membres du Conseil Municipal que compte tenu de l'avancement de grade de la Secrétaire de Mairie,

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la suppression du poste d'Adjoint Administratif à temps non complet à raison de 17H30 par semaine et ce à compter du 1^{er} janvier 2019.

6 - Convention Téléassistance

Madame la Maire explique aux membres du Conseil Municipal que vu le changement de prestataires du service de téléassistance pour les personnes âgées avec le Conseil Départemental et qu' il y a lieu de prendre une nouvelle convention,

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la Convention Téléassistance avec le Conseil Départemental,

DONNE pouvoir à Madame la Maire pour signer tous documents y afférents.

7 - PRIME DE FIN D'ANNEE POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer une prime de fin d'année aux personnels communaux d'un montant de 250 € chacun.

DIT que cette somme sera versée sur les salaires du mois de janvier 2019.

Clôture de la séance à 23H10

La Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers,